

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS VILLE DE MAZERES

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le SEIZE DECEMBRE à DIX HUIT HEURES

Le Conseil d'Administration du CCAS de MAZERES (Ariège) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Louis MARETTE

Date convocation du Conseil d'Administration : 12/12/2024

Etaient présents : MARETTE Louis, BIAIS Carole, CANOUE Germaine, DAGNAC Eliane, LABEUR Michel, PONS Géraldine, POUIL Bernadette, PUJOL Jacques, RAYNIER Valérie, ROOU Christine.

A donné pouvoirs : ZAMBONI Daniel.

Absents excusés : BOUSQUET Jean-Louis, BRIQUET Gaëlle, DARBAS Marika, DEJEAN Gaston, EYCHENNE Marguerite, PITORRE Muriel.

Secrétaire de séance : LABEUR Michel

**OBJET : Accroissement temporaire et saisonnier d'activité exercée
2025 : recrutement d'agents non titulaires**

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil d'administration d'autoriser le Président à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans nos services.

Il précise aux membres présents que les besoins du service peuvent l'amener à recruter des agents **non titulaires** pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services d'aides à domicile et de portage de repas. Ces agents assureront des fonctions relevant de la filière sociale et de la catégorie C, à temps non complet.

Ces agents non titulaires pourront être amenés à justifier la possession d'un diplôme, et/ou d'une expérience professionnelle, au regard des postes à occuper. Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade concerné. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, DECIDE à l'unanimité, de se prononcer en faveur de cette procédure et d'AUTORISER le président à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour cople conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 20/12/2024



Le Président,
Louis MARETTE

Le Secrétaire de Séance
Michel LABEUR

